

# COMITÉ SYNDICAL

**Jeudi 14 DECEMBRE 2017 à 16h30**  
*Espace Prévoirie à SOULLANS*

## COMPTE RENDU

### MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Commune de CHALLANS</i>			
M. Denis CROCHET		X	
<i>Commune de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON</i>			
M. Thierry RICHARDEAU	X		
<i>Commune de SOULLANS</i>			
M. Jean-Michel ROUILLE	X		
<i>Communauté de communes Challans-Gois Communauté</i>			
M. Auguste GUILLET	X		
M. Jean-Luc MENUET			X
<i>Communauté de communes Océan- Marais de Monts</i>			
M. Louis-Marie GUILBAUD	X		
<i>Communauté de communes du Pays des Achards</i>			
M. Sébastien PAJOT		X	
M. Jean-François PEROCHEAU		X	
M. Alain PERROCHEAU			X
M. Maurice POISSONNET		X	

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Olivier CHEVRIER			X
M. Patrick CHANSON	X		
M. Bertrand GUILLOT			X
Mme Marie-Christine BRECHET			X
M. Jean CHAUVIN			X
M. Maurice GUILLET			X
M. Jean LAMBERT			X
M. Jean TESSIER	X		

Délégué titulaire	Présent	Excusé	Absent
<i>Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie</i>			
Mme Josette ALABERT	X		
M. Joseph ARNAUD	X		
M. Hervé BESSONNET	X		
M. Jean BROSSARD			X
M. Franck BUCHOU			X
M. Jean-Paul CHATELLIER		X	
M. Jean-Daniel CROCHET	X		
M. Christian DURANTEAU	X		
Mme Isabelle DURANTEAU	X		
Mme Josette GATEAU			X
M. Jean GROSSIN	X		
M. Claude JOLLY	X		
M. Loïc NAULET			X
M. Laurent PONTOIZEAU	X		
M. Philippe POUCKET		X	
M. Michel REMAUD	X		
Mme Françoise SIMON		X	
Mme Josette VIAUD		X	
<i>Communauté de communes Vie et Boulogne</i>			
M. Guy AIRIAU			X
M. Guillaume BUTEAU		X(pouvoir à M. Xavier PROUTEAU)	
M. Philippe CLAUTOUR		X	
Mme Christine COLLIGNON		X	
M. Philippe CROCHET			X
M. Fabrice GUILLET			x
M. Guy JOLLY		X	
M. Bernard METAIREAU		X	
M. Pascal MORINEAU			X
M. Guy PLISSONNEAU			X
M. Xavier PROUTEAU	X		
M. Pierrick REY	X		
M. Didier VOINEAU			X
<i>La Roche sur Yon Agglomération</i>			
Mme Marlène GUILLEMAND		X	
M. Tanguy GUILLET	X		

Délégué suppléant	Présent	Excusé	Absent
M. Philippe BERNARD		X	
M. Patrick CHOUQUET			X
M. Raymond DUPE			X
Mme Laurence GARREAU			X
M. Jean-Pol GIROT		X	
M. Yves GLACIAL	X		
M. Lionel GOISEAU			X
M. Claude GUIBERT			X
M. Hubert GUYON			X
M. Sylvain LIAIGRE			X
M. Alphonse MARTINEAU			X
M. Dominique MARTINEAU			X
M. Jean MARTINEAU			X
M. Loïc MARTINEAU		X	
M. André MENUET			X
Mme Julie REMAUD	X		
M. Franck TESSON			X
M. René VIAUD	X		
M. Eric BARTHELEMY		X	
M. Jean-Philippe BODIN			X
M. Robert BOURASSEAU			X
Mme Gaëlle CHAMPION			X
Mme Catherine COULON-FEBVRE			X
M. Jean-Yves DUPE			X
M. Christophe GAS			X
M. Jérôme GIRARDEAU			X
M. Pierre-Marie GUICHOUX			X
Mme Dominique LEFRANC-QUEFFURUS			X
M. Mickaël PERAUDEAU	X		
M. Didier VERDON			X
Mme Anne AUBIN-SICARD		X	
M. Pascal THIBAUT			X

## MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

### ETAIENT PRESENTS

- M. Georges BESSONNET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.  
M. Hervé BREMAUD, Président de l'Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.  
M. Alain BOURMAUD, Association syndicale du barrage des Vallées.  
M. Roger LAMY, Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.  
M. Dominique MERCERON, Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.  
M. Bernard VINCENT, Président de l'Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.  
M. Gilles MENARD, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.  
  
M. Michel MORILLEAU, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.  
  
M. Fabien BRIDONNEAU, Technicien rivière et marais, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.  
Mme Anne PAPIN, Animatrice du SAGE, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.  
M. Ludovic PRIOU, Technicien rivière et marais principal, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

### ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS

- M. Jean-Claude GUYON, Président de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.  
M. Alain BILLET, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.  
M. Pierre BURGAUD, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.  
M. Jean RABALLAND, Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.  
M. Daniel CAIVEAU, Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.  
M. Raymond BERTHOME, Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.  
M. Luc MOREAU, Association syndicale des marais de Saint Hilaire de Riez et de Notre Dame de Riez.  
M. Jean-Claude GROLLIER, Président de l'Association syndicale du barrage des Vallées et membre de l'Association syndicale des marais de Soullans et des Rouches.  
M. Grégoire CROCHET, Association syndicale du barrage des Vallées.  
M. Georges COLLINET, Président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie.  
M. Philippe GILLET, Association syndicale des marais du Jaunay et du Gué-Gorand.  
M. Jean-Guy GAZEAU, Président de l'Association syndicale des marais de la Vie.  
M. Daniel RABILLE, Association syndicale des marais de la Vie.  
  
M. Jean-Claude MERCERON, Président d'honneur du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay.  
Mme Maggy GRILA, Conseil Départemental de la Vendée - Service Eau.  
M. Patrick JONCOUR, Trésorier de Saint Gilles Croix de Vie.

## PRÉAMBULE

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Président indique au Comité Syndical qu'en vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical désigne Mme Isabelle DURANTEAU pour assurer la fonction de secrétaire de séance lors du Comité Syndical du 14 décembre 2017.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2017

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de procéder à l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 26 octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve le procès-verbal du Comité Syndical du 26 octobre 2017.

### INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que par délibération en date du 26 novembre 2015, et conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical a donné délégation au Bureau et au Président pour prendre certaines décisions.

Il indique ensuite que le Bureau et le Président doivent rendre compte à chacune des réunions du Comité Syndical des décisions prises en vertu de cette délégation.

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau dans l'exercice desdites délégations.

## I - AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

### 1. BUDGET PRINCIPAL 2017 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Président informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits au sein de la section d'investissement.

Il soumet à l'examen du Comité Syndical la décision modificative n° 2.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget principal de l'année 2017 présentée.

### 2. INFORMATION ET DECISION SUITE A LA POSITION DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION VIS-A-VIS DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MARAIS ET DES COURS D'EAU DANS UN INTERET COLLECTIF » PAR LE SYNDICAT MIXTE

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la position de la Roche Sur Yon Agglomération vis-à-vis de l'exercice de la compétence « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau dans un intérêt collectif ».

Le Comité Syndical :

- prend acte des informations liées à la position de la Roche sur Yon Agglomération vis-à-vis de l'exercice de la compétence « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau dans un intérêt collectif » par le Syndicat Mixte,
- décide de reporter toutes décisions dans l'attente du positionnement définitif de la Roche sur Yon Agglomération.

### 3. AVENANT AU CONTRAT TERRITORIAL VIE ET JAUNAY 2015-2019, VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est engagé à l'échelle du bassin versant Vie et Jaunay dans un Contrat Territorial (CT) avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Département de la Vendée (CD 85), pour la période 2015-2019.

Il explique ensuite qu'un avenant audit contrat est nécessaire afin d'intégrer, entre autres, les changements de maîtrise d'ouvrage suite à la prise de la compétence « Entretien et restauration des marais et des cours d'eau dans un intérêt collectif » par le Syndicat Mixte sur l'ensemble du bassin versant de la Vie et du Jaunay, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il précise que le montant prévisionnel des actions portées par le Syndicat Mixte dans le cadre du Contrat Territorial Vie et Jaunay 2015-2019, s'élèvera à hauteur de 6 391 272 €, financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 3 255 477 €, et par le Département de la Vendée à hauteur de 700 898 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant au Contrat Territorial Vie et Jaunay 2015-2019, volet Milieux Aquatiques, tel que présenté par Monsieur le Président
- décide de solliciter l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département de la Vendée pour la mise en œuvre des actions dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à signer les documents administratifs afférents.

### 4. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Monsieur le Président présente ensuite au Comité Syndical le rapport sur les orientations budgétaires par compétence, la gestion de la dette de la collectivité, l'évolution des effectifs ainsi que les éléments afférents aux avantages en nature et au temps de travail.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les orientations budgétaires 2018 proposées pour le budget principal et le budget annexe SAGE,
- habilite Monsieur le Président à présenter le budget primitif 2018 dans la limite de ces orientations budgétaires.

## II - ENTRETIEN ET RESTAURATION DES MARAIS ET DES COURS D'EAU DANS UN INTERET COLLECTIF

### 1. ANIMATION DE LA PARTIE « MARAIS » DU SITE NATURA 2000 « DUNES DE LA SAUZAIE ET MARAIS DU JAUNAY » : PERIODE DU 01/02/2018 AU 31/01/2020

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le Syndicat Mixte exerce la mission d'animation de la partie « Marais » du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay ».

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le programme d'animation pour la période du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2020 représentant un montant de 12 738,00 €, dont 4 510 € de prestations de service.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide le programme d'animation de la partie « Marais » du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay » pour la période du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 janvier 2020,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de prestation de services à intervenir avec la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et tout document y afférent.

## III - LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES

### 1. PRIME VERSEE AUX PIEGEURS ET CHASSEURS VOLONTAIRES

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le Syndicat Mixte de Gestion Écologique du Marais Breton, qui réalise la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles sur son territoire, a augmenté la prime accordée aux piégeurs et chasseurs volontaires à 1,80 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin de respecter la cohérence entre les deux territoires, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'augmenter la prime à la capture à 1,80 € par ragondin ou rat musqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer une prime de 1,80 € par ragondin ou rat musqué apporté aux différents points de collecte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les piégeurs et chasseurs volontaires dans le cadre de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles ainsi que tout document administratif y afférent.

### 2. ATTRIBUTION DE CAGES-PIEGES AUX PIEGEURS ET CHASSEURS VOLONTAIRES

Afin de redynamiser la lutte sur son territoire de compétence, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'attribuer, pour chaque piégeur ou chasseur volontaire une ou des cages-pièges en fonction du nombre de captures réalisées durant l'année 2017.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la proposition de Monsieur le Président,
- décide l'attribution de cages-pièges aux piégeurs et chasseurs volontaires dans les conditions sus-énoncées,

- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

## IV – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

A Givrand, le 21 décembre 2017

Le Président,

Hervé BESSONNET